

DELIBERATION n°2242/26/2016
PROPOSANT LA MISE EN REVISION DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR
DE LA COMMUNE DE BOURAIL

Le Conseil Municipal de la Ville de BOURAIL, réuni en séance publique, le 23 mars 2016

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU le code de l'urbanisme de Nouvelle-Calédonie,
VU le plan d'urbanisme directeur de la commune de Bourail approuvé le 22 décembre 2011,
VU la note explicative de synthèse n°2016/27 du 07 mars 2016,
La Commission « budget et finances » réunie le 14 mars 2016,
Après en avoir délibéré ;

ADOPTÉ LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} :

Il est décidé de mettre en révision le plan d'urbanisme directeur de la commune de Bourail.

Article 2 :

Cette révision sera faite en tenant compte des nouvelles réglementations en vigueur ou en cours d'élaboration, notamment en ce qui concerne l'évaluation environnementale et la concertation publique.

Article 3 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux (2) mois, à compter de sa publication.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la porte de la mairie et collationnée au registre des délibérations du conseil municipal.

VOTES :

POUR : Brigitte EL ARBI, Arnaud WUHRLIN, Armelle NEBOIPOU, Albert KASOVIMOIN, Mairé NOZERAN, Tony GILLES, Edna BOUEARAN, Sylvano ABDELKADER, Lysenka ARIHOHOA, Alima JEAN, Marie-Victoire BODEOUAROU, Gilles GUEPY, Glenn LEONARD, Virginie YONG, Isabelle GUERAD, Régina RIEU, Patrick ROBELIN, Mario BOUEARAN, Nadir BOUFENECHÉ, Sandra NEBOIPOU, Jeannette AKARO, Julien BOANEMOI.

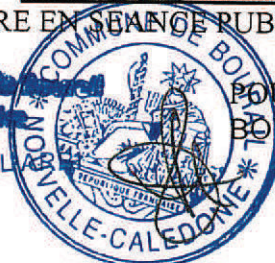
Par procurations : Kirvin SERRE à Arnaud WUHRLIN et Gyslène DAMBREVILLE à Patrick ROBELIN

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES VOIX

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE LE 23 MARS 2016

Le Maire

Brigitte EL



POUR EXTRAIT CONFORME
BOURAIL LE 25 MARS 2016